

Chapitre XXX

**LES ÉTATS-GÉNÉRAUX - TROUBLES DANS LE VAR (1789-1790)
DES ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE VERSAILLES**

Interprètes du vœu national, les parlements de France réclamaient depuis longtemps la réunion des États généraux du royaume afin de calmer l'agitation naissante qui se manifestait un peu partout et de remédier à la redoutable crise financière qui s'aggravait de jour en jour.

Le roi dut déférer à ce désir universel et, par lettres royales du 24 janvier 1789, la tenue des États généraux à Versailles fut fixée à la date du 27 avril de la même année ; ils se réunirent effectivement le 5 mai 1789.

Comme dans le reste de la France, des délégués des communautés, des corporations de métiers et arts libéraux, se réunirent, dans leurs paroisses, afin d'élire leurs représentants à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Toulon dans le ressort de laquelle se trouvait notre ville de La Seyne.

Une fois nommés, ces représentants s'assemblèrent le 31 mars 1789, dans l'église du couvent des frères Prêcheurs de Toulon, sous la présidence de Charles-Laurent de Burgues de Missiessy, sénéchal d'épée, pour désigner leurs députés aux États généraux de Versailles.

Pour La Seyne, les délégués, à l'assemblée de la sénéchaussée de Toulon, furent : Louis Daniel, commissaire de la Marine, représentant la noblesse ; Beaumont, curé, représentant le clergé ; les citoyens Guigou, Beaussier, Beyliet et Abé, représentant le tiers état.

Tous ces délégués, dans un serment solennel reçu par le sénéchal, promirent et jurèrent de procéder fidèlement à la rédaction du cahier général des doléances et à la nomination des députés qui seraient choisis pour Versailles.

Le 6 avril suivant furent élus comme représentants de la circonscription de Toulon :

- pour le clergé : les abbés Monjallard, curé de Barjols, et Rigouard, curé de La Farlède ;
- pour la noblesse de Lapoype-Vertrieux, Michel de Vialis, maréchaux de camp ;
- pour le tiers état Meifrund, deuxième consul de Toulon ; Jaume, propriétaire à Hyères ; Ricard de Séalt, propriétaire ; Féraud, consul de Brignoles.

Furent désignés à titre de suppléants : l'officier du Génie Destouff de Murreau, pour la noblesse ; l'abbé Dauphin, curé d'Entrecasteaux, pour le clergé ; Honoré Granet, négociant à Toulon, pour le tiers état.

Il ne semble pas que ces représentants jouèrent par la suite, à la Constituante, un rôle d'un grand relief ; il est vrai que la Provence, par contre, y fut superbement représentée par le lion Mirabeau, député pour le tiers état de la sénéchaussée d'Aix.

LES TROUBLES

Dès l'année 1788, et même avant cette date, des remous prérévolutionnaires avaient commencé à se produire dans la région toulonnaise et en divers points des sénéchaussées de Brignoles et de Draguignan.

Les idées nouvelles avaient été répandues dans les villes et dans les villages par les gazettes, les brochures, les livres, les cercles et sociétés ; mais ce qui agit, en fait et surtout, sur nos populations, furent l'hiver rigoureux de 1788-1789, le déficit des grains, la cherté de la vie, les mauvaises récoltes ainsi que les difficultés économiques qui créaient un profond mécontentement dans les classes populaires qui en rendaient responsables les ministres et les administrations sans toutefois s'en prendre trop au roi.

Ce fut particulièrement en mars 1789 que se déroulèrent, dans le Var, troubles et émeutes, révoltes et pillages : à Brignoles, au Luc, à Salernes, à Barjols, à Aups, à Saint-Maximin, à Toulon et dans notre propre ville de La Seyne ; l'année suivante vit encore de nouveaux troubles à Ollioules et, à la date du 20 mars 1790, l'administration des Impositions indirectes de Toulon se plaignit des attaques dont elle était l'objet en s'inquiétant de la résistance aux impôts qui menaçait de s'étendre, disait-elle, à toute la Provence, rendant absolument difficile la perception de ces derniers.

Le gouverneur de la Provence en 1789 était Charles-Just, prince de Beauvau et du Saint Empire romain, maréchal de France, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, homme, certes, de grande culture mais peut-être mal préparé à faire face à une situation toute nouvelle dans le pays.

À Toulon, c'était un vieillard, bien qu'encore énergique, M. La Rivière de Coincy, lieutenant général, âgé de quatre-vingts ans, qui était gouverneur de la place et de ses forts tandis que Mgr Elléon de Castellane-Mazaugues était évêque de ce siège.

Or, on sentait que l'état de crise était latent sur notre littoral, provoqué, comme ailleurs, par une demi-disette, la cherté des vivres, la confusion dans les esprits et l'aspiration aux réformes ; indice grave : le mauvais esprit des troupes et des ouvriers des arsenaux.

Chez nous, à La Seyne et à Six-Fours, il existait aussi du mécontentement dans la classe laborieuse, surtout motivé par la cherté du pain et des denrées de première nécessité car, en ce qui concerne les droits féodaux, depuis longtemps déjà nos seigneurs en titre, les abbés de Saint-Victor, avaient cédé la presque totalité de leurs privilèges à ces deux communautés ; sur place, d'ailleurs, ils n'étaient plus représentés que par un fermier local²³³.

Quant à nos voisins d'Ollioules et de Saint-Nazaire (Sanary), leur dernier seigneur fut le marquis Emmanuel de Vintimille du Luc qui résidait à Paris.

233. Le dernier seigneur de Six-Fours et de La Seyne, Abbé de Saint-Victor, fut le prince Louis-François-Camille de Lorraine-Lambesc, mort en 1787.

L'ÉMEUTE DE LA SEYNE (26 mars 1789)

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que l'un des impôts les plus impopulaires de l'Ancien Régime, dans nos localités, fut celui qu'on appelait le piquet ou picquet. Il était perçu par les municipalités sous la forme à la fois d'une taxe sur le blé et d'un droit d'octroi frappant les grains destinés à être convertis en farine, pain, galettes et biscuits consommés par la population. On le nommait ainsi parce que, anciennement, la coutume était qu'il soit acquitté sur une place publique auprès d'un pieu ou d'un « piquet » fiché à terre en signe d'indication de l'endroit où se trouvait le percepteur communal. Au XVIII^e siècle, on le calculait sur la base de 10 p. 100 et, dans les villes, il existait un ou plusieurs bureaux de perception de ces droits, selon l'importance de la cité ; par la force de l'habitude, ces bureaux mêmes avaient pris le nom populaire de « Piquet ».

Le grave inconvénient de cet impôt était qu'il contribuait à rendre plus cher le prix du pain, aliment de première nécessité, surtout dans le midi de la France. Avec la cherté générale de la vie constatée pour certains produits et denrées à cette époque de 1788-1789, le stockage opéré par des spéculateurs, le pouvoir d'achat du peuple s'en trouvait bien diminué ; d'où malaise, irritation, colère chez beaucoup.

S'ajoutant à ces diverses causes de mécontentement, le retard mis dans le paiement des salaires des employés et ouvriers de l'État de l' Arsenal de Toulon, où travaillaient de nombreux Seynois, ne pouvait, pour notre région, qu'aggraver considérablement une sourde fermentation.

Voici ce qui se passa à La Seyne :

Le 26 mars 1789, un rassemblement se forma au son du tambour et se rendit sur la place Bourradet où il fut harangué par un orateur improvisé. Son discours terminé, la foule d'ouvriers et de paysans qui le composait en majorité se porta non loin de là, au-devant d'une belle maison bourgeoise sise au numéro 2 de cette place, en poussant des cris, des clameurs hostiles et en proférant des menaces. On en voulait manifestement à ses habitants, surtout à un personnage, homme de loi de son état, qui y avait son cabinet et son logement. Des femmes excitées déposèrent une bière sur le seuil de la porte d'entrée en criant qu'on avait bien voulu lui confectionner un cercueil à son intention et qu'il devait se disposer à mourir.

Le personnage ainsi menacé réussit à s'enfuir par une porte dérobée qui se trouvait derrière l'immeuble et à se sauver. Voyant s'échapper leur proie, les manifestants, furieux, envahirent cette maison, la pillèrent et mirent le feu aux meubles et aux papiers qui se trouvaient à l'intérieur²³⁴.

234. Très vraisemblablement, l'immeuble en question, qui existe toujours, doit être celui situé au nord de la place Bourradet (actuellement Martel-Esprit) et dont la face est donne sur la rue Faidherbe. Son rez-de-chaussée abrite une imprimerie anciennement Pugnaire, puis G. Giraudo et, présentement, « Imprimerie Centrale ».

Vers la fin du XVIII^e siècle, cette demeure abritait l'étude de notaire de M^e Pothonnier ; la famille Pothonnier était attachée à la Royauté, et plusieurs de ses membres émigrèrent sous la Révolution. Plus tard, deux Pothonnier qui étaient cousins, tous deux lieutenants de vaisseau, refusèrent en mai 1815 de prêter serment de fidélité à Napoléon, s'estimant liés à Louis XVIII par un serment antérieur.

De la place Bourradet, les émeutiers se rendirent au bureau du Piquet de la Farine qui était situé alors dans la rue de la Grande-Forge (aujourd'hui rue Baptistin-Paul) et ils dévastèrent le local de fond en comble ; devant une telle agitation, les consuls de la ville demandèrent du secours aux autorités militaires de Toulon qui envoyèrent un détachement de troupe pour rétablir l'ordre.

AGITATION À TOULON (23 et 24 mars 1789)

Dans la ville voisine, des mouvements du même genre, également provoqués par l'imposition du piquet et la cherté de la vie, avaient éclaté quelques jours avant l'émeute de La Seyne.

Le 23 mars déjà, des cortèges avaient parcouru les artères toulonnaises en réclamant du pain et du travail. Le lendemain 24, la situation s'aggravait ; la foule assiégea les commis de la perception du piquet en réclamant sa suppression.

L'émeute prit une telle proportion que les troupes de la garnison (Guerre et Marine), environ quatre mille hommes, furent consignées et tenues sous les armes avec de prudentes instructions. Ce jour-là, les détachements des régiments du Barrois et du Dauphiné, envoyés sur les lieux, restèrent les témoins impassibles de l'insurrection, ne cherchant pas à intervenir contre les manifestants.

Un haut fonctionnaire de la Marine, dont l'Histoire doit retenir le nom car il se montra un véritable serviteur du pays, l'intendant Malouet, prit l'initiative de mesures afin de faire diminuer le prix du pain trop élevé. En outre, en sa qualité d'ordonnateur du port de Toulon, il fit payer un mois de salaire aux ouvriers de l'Arsenal et, comme le Trésor royal manquait de fonds, il se fit consentir une avance par l'imprimeur Mallard.

Ferme et humain, cet intendant fit distribuer aussi du pain, que la Marine avait en réserve pour ses navires, aux gens les plus nécessiteux de Toulon et des localités des environs.

Plus tard, Malouet fut élu à Riom (Puy-de-Dôme) en qualité de député du tiers état et siégea à l'Assemblée nationale. Dans cette assemblée, il soutint brillamment sa réputation d'habile administrateur et de politique avisé. Sous la première Restauration, en 1814, il deviendra ministre de la Marine de Louis XVIII ; malheureusement, il décéda au début du mois de septembre de la même année. Il eut comme successeur le comte Beugnot, nommé ministre de la Marine le 3 décembre 1814.

Toujours à propos du ravitaillement en pain de la population toulonnaise, l'intendant Malouet avait déjà donné sa mesure quelques années avant la Révolution par ses interventions humanitaires qui le mirent en conflit avec les consuls de Toulon, le Parlement d'Aix et même en situation délicate avec son propre ministre.